## Notes

- 1 Comme usage complémentaire à l'habitation. (chap. 7)
- 2 Sauf la réparation de véhicules moteurs.
- 3 Uniquement pratiqué à l'intérieur d'un bâtiment.
- 4 Sauf les industries de produits chimiques d'usage agricole.
- 5 Sauf établissement offrant des spectacles ou services à caractère érotique.
- 6 Réutilisation d'un bâtiment existant. (articles. 4.7.1b et 4.8.1 b)
- 7 Abattoir, meunerie.
- 8 Scieries.
- 9 Sauf les élevages d'animaux et la culture du cannabis
- 10 Produits chimiques pour usage agricole seulement.
- 11 Maximum de 4 logements
- 12 Roulotte autorisée à titre d'abri forestier
- 13 Établissement offrant des spectacles ou services à caractère érotique seulement
- 14 Construction de résidence en zone agricole provinciale
  - a) Zone agricole type A (ch. 24.1)
  - b) Zone agricole type B (ch. 24.2)
  - c) Zone agricole type C (ch. 24.3)
  - d) Îlots déstructurés (ch.24.4)
- 15 En fonction de la production d'une étude socio-économique et environnementale démontrant l'absence d'impacts sur l'activité agricole.
- 16- Aucune construction permanente pour les lots en bordure d'une route non déneigée en hiver
- 17 À l'exception de l'entreposage et des services d'entreposage, des services pour les bâtiments et les édifices, des services de location. Cependant, la classe 6351 (Service de location de films, de jeux vidéo et de matériel audiovisuel) est autorisé.
- 18- La restauration est offerte seulement aux clients hébergés
- 19- Uniquement pour des magasins à rayons
- 20 À l'exception de la vente au détail de combustible et des classes suivantes : 5961 (Vente au détail de foin, de grains et de mouture), 5969 (Vente au détail d'autres articles de ferme), 5992, (Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales).
- 21 À l'exception de la vente des matériaux de construction et de bois, maisons et chalets préfabriqués, produits de béton, quincaillerie et équipement de ferme.
- 22 La classe 5596 (Vente de tondeuses, de souffleuses et leurs accessoires) est autorisée.
- 23 À l'exception des services de réparation et entretien de véhicules lourds et de la classe 6425 (Service de réparation et d'entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel)
- 24 Est autorisé seulement la vente au détail de combustible et les classes suivantes : 5961 (Vente au détail de foin, de grain et de mouture), 5969 (Vente au détail d'autres articles de ferme), 5992 (Vente au détail de monuments funéraires et de pierres tombales).
- 25 Est autorisé seulement les services de réparation de mobiliers, d'équipements et de machines et les autres services de réparation, à l'exception de la classe 6425 (Service de réparation et d'entretien de machines et de matériel d'usage commercial et industriel).
- 26 Est autorisé seulement les stations-services et la classe 5521 (Vente au détail de pneus, de batteries et d'accessoires).
- 27 À l'exception de la vente des matériaux de construction et de bois, maisons et chalets préfabriqués, produits de béton, quincaillerie et équipement de ferme. Cependant, la classe 5251 (Vente au détail de quincaillerie) est autorisée.

AMENDEMENTS:				
- 2008-132	- 2012-169	- 2016-211	- 2019-249	
- 2008-135	- 2013-175	- 2017-223	- 2020-	
- 2009-142	- 2013-180	- 2018-235	-	
- 2010-153	- 2015-203	- 2018-239	-	
- 2012-164	- 2016-209	- 2019-247	-	

TYPES D'USAGE/ ZONES	RA											
	2											
RÉSIDENCES												
THE DECOME												
Résidence unifamiliale: isolée	√											
jumelée	√											
en rangée	<b>√</b>											
mobile												
saisonnière												
Résidence bifamiliale isolée	√											
Résidence multifamiliale												
Habitation en commun												
COMMERCES												
Vente en gros												
Détail : produits de construction, quincaillerie et équipement de ferme												
marchandises en général												
produits de l'alimentation												
automobiles, embarcations, avions et												
accessoires												
vêtements et accessoires												
meubles, mobilier, équipements												
autres activités de vente de détail												
Hébergement et restauration												
SERVICES		T	I	I	I	I	l e	l e	I	l		
Finance, assurance et services immobiliers	1											
Personnel	1											
D'affaires	1											
De réparation	1-2											
Professionnel	1											
De construction	1											
Gouvernemental	1											
Éducationnel	1											
Divers (religieux, syndicat, etc.)	1											
(, -y, -v)												
		1	1	1	1	1			1			

	D 4									
TYPES D'USAGE/ ZONES	RA									
	2									
INDUSTRIES MANUFACTURIÈRES	$\bot$									
INDUSTRIES MANUFACTURIERES	Т		T	Τ	T T	1				
Aliments et boisson	+									
Tabac	+									
Industrie du cannabis	-									
Produits en caoutchouc et en plastique	+									
Cuir et produits connexes	+									
Textile	-									
Vestimentaire	-									
Bois	-									
Meuble et articles d'ameublement	-									
	-									
Papier et produits en papier	+									
Imprimerie, édition et industries connexes Première transformation de métaux	+-									1
Produits métalliques (sauf les industries de la machinerie	+-									
et du matériel de transport)										
Machinerie (sauf électrique)	-									
Matériel de transport	-									
Produits électriques et électroniques	-									
Produits minéraux non métalliques	+									
Industrie de produits du pétrole et du charbon	+									
Industrie chimique	+									
Autres industries manufacturières	+									
TRANSPORT ET COMMUNICATION										
	T									
Infrastructure de transport										
Transport par véhicule moteur										
Communication, centre et réseaux										
Service public (infrastructure )	√									
Éoliennes										
CULTURE, RÉCRÉATION, LOISIR										
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	T									
Exposition d'objets culturels										
Assemblée publique	-									
Amusement	-									
Activité récréative	-									
Centre touristique et camp de groupes	+									
Parc	√									
Camping	+ V									
Camping	+									
AGRICULTURE ET RICHESSES NATURELLES										
TOTAL DE ATOTESSES TATTUREDES	T									
Agriculture	+									
Activité reliée à l'agriculture	+									<del>                                     </del>
Exploitation forestière et services connexes	+									
Pêche, chasse, piégeage et activités connexes	+									<del>                                     </del>
Exploitation et extraction de sable et gravier	+									
Exploitation et extraction de la pierre	+									
Exploration of extraction de la pierre		L		<u> </u>	L			 L	 L	

CONDITIONS D'IMPLANTATION	RA							
	2							
Marge de recul avant (min) (mètres)	8							1
Marge de recul avant (max) (mètres)	10							1
Marge de recul latérale (min) (mètres)	2							
Marge de recul arrière (min) (mètres)	2							
Hauteur maximum (étages ou mètres (m))	2							